

Sachdokumentation:

Signatur: DS 1409

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/1409



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

Lettre ouverte - lundi 19 mars 2018

Les résident.e.s du centre de Tête-de-Ran, des habitant.e.s de seconde zone ?

Le Département de l'Economie et de l'Action Sociale (DEAS) et le Service des Migrations du canton de Neuchâtel (SMIG) ont décidé d'installer un centre de requérant.e.s d'asile à Tête-de-Ran, à 1422 mètres d'altitude. Cette zone est fréquentée par les promeneurs et bénéficie d'un paysage idyllique, mais elle est éloignée de tout, et donc totalement inadaptée pour des gens qui viennent d'arriver en Suisse et sont censés s'intégrer le plus rapidement possible à notre société. La décision de signer un bail de 10 ans pour Tête-de-Ran (2016 – 2026), interroge sur les critères sociaux et politiques retenus par le DEAS et le SMIG. Nous déplorons évidemment ce choix.

L'isolement du centre affecte la santé psychologique et physique de personnes déjà fragilisées par leur parcours migratoire. Ayant subi l'exil pendant de nombreux mois, les requérant.e.s se retrouvent coupé.e.s du monde et de la société, et à cet isolement viennent s'ajouter des règles tatillonnes au sein du centre. Les résident.e.s de Tête-de-Ran se sentent parqué.e.s dans cet ancien hôtel désaffecté que même les touristes ont déserté.

Suite aux fermetures, justifiées par des raisons financières, du centre d'accueil de Fontainemelon puis tout récemment de celui de Couvet, bon nombre de requérant.e.s d'asile ont été transféré.e.s à Tête-de-Ran, se trouvant subitement coupé.e.s des contacts noués dans ces deux villages et ailleurs dans le canton, privé.e.s des activités nécessaires à leur intégration, limité.e.s dans leur liberté de mouvement de manière radicale.

Faire une rencontre imprévue en ville et rentrer un peu plus tard que prévu ? Se rendre à une messe ou à un match de football le samedi matin ? Passer le samedi soir avec des amis ? Faire une visite familiale dans un autre canton et rentrer le dimanche soir en voie 7 ? Impossible pour celles et ceux logés à Tête-de-Ran, à moins de faire 1h20 de marche (dénivelé de 379m) depuis ou jusqu'à la gare des Hauts-Geneveys, ce que seuls quelques jeunes hommes en bonne forme physique peuvent effectuer.

En effet, il n'y a pas de service de transports publics jusqu'au centre: seul un unique minibus de huit places du SMIG fait la navette jusqu'à la gare des Hauts-Geneveys. Celui-ci a des horaires très limités, tout particulièrement le samedi :

- En semaine, dix allers-retours par jour avec dernière navette à 22h50 ;
- Samedis et jours fériés, cinq allers-retours, première navette à 11h15 et dernière à 18h50 ;
- Dimanche, sept allers-retours, dernière navette à 21h55.

En dépit des nombreuses et fréquentes demandes des requérant.e.s et des bénévoles, les autorités en charge de Tête-de-Ran n'ont toujours pas trouvé de solution adéquate. Le centre compte actuellement environ 80 résident.e.s, les huit places du minibus sont donc cruellement insuffisantes. La planification d'activités devient extrêmement compliquée du fait du système de réservation. Une course tendue aux inscriptions est vécue tous les jours au centre par des requérant.e.s qui souhaitent simplement avoir des activités sociales, apprendre le français rapidement et s'intégrer, comme le demande l'État justement !

Vu le peu de places, les visiteurs et les bénévoles ne sont pas autorisés à monter dans le bus. Toute personne non motorisée se trouve donc dans l'impossibilité de se rendre au centre, privée de contacts enrichissants avec des requérant.e.s connu.e.s à Fontainemelon ou Couvet. Un requérant assigné à un autre canton n'a pas pu se rendre à Tête-de-Ran pour y voir sa compagne et leur nouveau-né. Impossible également pour un ancien résident transféré en appartement de venir rendre visite à ses amis. Pour les

enfants logés au centre et scolarisés à la Chaux-de-Fonds, l'éloignement restreint toujours les contacts hors école avec les élèves chaudefonniens.

Autre point qui contribue au sentiment effrayant d'isolement : le réseau WIFI est obsolète et sous-calibré. En effet, il n'est possible de s'y connecter que dans une seule pièce et dans un couloir. L'accès à internet est un droit fondamental reconnu par l'ONU depuis 2012, et c'est un besoin primordial pour les requérant.e.s pour garder des liens avec leurs familles dispersées par l'exil, communiquer avec leurs proches, se distraire, s'informer etc.

Autre problème important lié à l'organisation interne du centre : plusieurs femmes nous ont confié ne pas se sentir à l'aise dans les espaces communs. Elles ne vont pas dans la salle de pause où il y a internet, car « les garçons sont couchés sur les canapés ». A la place, elles s'assoient sur les escaliers. « Je ne me sens pas à l'aise de descendre seule dans la cuisine » nous explique une résidente. La majorité des requérantes ont subi des viols et des violences lors de leur exil. Il est impératif que des mesures soient prises pour qu'elles puissent se reconstruire dans un lieu où elles se sentent en sécurité. L'ONG Terre des Femmes recommande dans son rapport de 2014¹, la création d'espaces dédiés aux femmes et aux familles dans les centres.

Le centre est prévu pour 130 personnes, mais les infrastructures sont insuffisantes et n'ont pas été adaptées. Les espaces communs n'encouragent pas la convivialité. Les chambres sont de très petite taille. « Il n'y pas de place pour prier et mettre nos affaires » nous dit une requérante. Les règlements sont stricts et un système administratif rigide régit l'ensemble des usages tels que l'utilisation des ustensiles de cuisine ou le magasin interne du centre.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au SMIG de prendre des mesures urgentes afin de :

- relier le centre et la gare des Hauts-Geneveys à une fréquence beaucoup plus élevée
- mettre en place et encourager des activités d'échange avec la société civile
- garantir l'accès à internet dans tout le centre
- mettre en place un espace réservé aux femmes et aux familles
- augmenter le nombre d'espaces communs chaleureux et confortables
- réduire le nombre de lits par chambre en fixant un taux d'occupation au-dessous des 130 places prévues
- mettre fin aux règlements tatillons au profit d'une gestion plus humaine du centre
- limiter au minimum le temps de séjour dans le centre

Cette lettre est co-signée par différentes organisations de la société civile et des bénévoles qui côtoient les résident.e.s du centre de Tête-de-Ran au quotidien et sont sensibles à leurs conditions d'accueil : Droit de Rester Neuchâtel, Collectif libre Réfugiés bienvenus à Bevaix, Jacqueline Meylan, bénévole à Saint-Blaise, L'AMAR. Groupe de distribution Table Suisse à Couvet, Groupe de distribution Table Suisse à Tête-de-Ran, Association Papillon et United for Peace Neuchâtel.

Avec le soutien de RECIF, Marche Mondiale des Femmes Neuchâtel, Groupe Unia Migration Neuchâtel

Cette lettre a été transmise à J.-N. Karakash, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Economie et de l'Action Sociale, S. Gamma, chef du service des migrations du canton de Neuchâtel, V. Schlatter, chef de l'office social de l'asile en 1er accueil, P. Proellochs, adjoint au chef d'office et chargé de projets, J.-P. Jubin, responsable du centre d'accueil de Tête-de-Ran, ainsi qu'aux médias.

Contact médias : Louise Wehrli, 076 616 10 85 et Muriel Denzler, 076 370 26 64

¹ Terre des Femmes Suisse, Rapport sur la situation des femmes requérantes d'asile dans les logements collectifs, Berne, 2014. Consultable en ligne [sur ce lien](#)